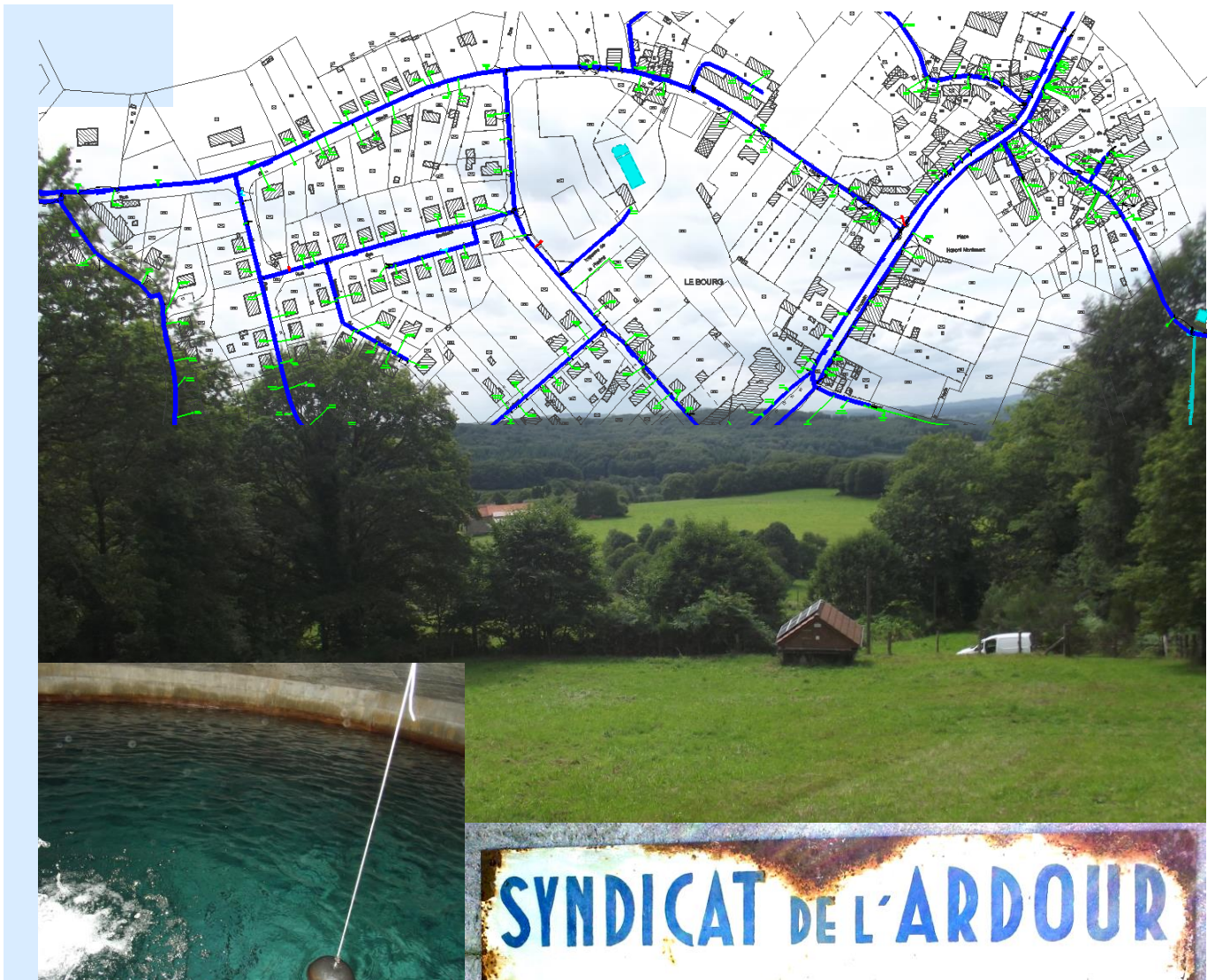




SIE
de l'Ardour

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité Service



Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau
(Article L2224-5 du CGDC)

2019

SOMMAIRE

GENERALITE	4
1. SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE L'ARDOUR	4
2. PATRIMOINE HYDRAULIQUE.....	4
TARIFICATION	5
1. PRIX DE L'EAU ET REDEVANCES.....	5
2. PRODUITS DU SYNDICAT	6
3. REPARTITION DES DEPENSES	7
4. ETAT DE LA DETTE ET DUREE D'EXTINCTION	8
5. MONTANT DES ABANDONS DE CREANCE	9
6. TAUX D'IMPAYES AU TITRE DE L'ANNEE 2019	9
STRUCTURE DE LA CONSOMMATION	10
1. EVOLUTION DU PARC COMPTEUR.....	10
2. STRUCTURE DES ABONNES	10
3. EVOLUTION DE LA CONSOMMATION.....	10
RESSOURCES EN EAU.....	11
1. SURVEILLANCE QUANTITATIVE.....	11
2. INDICE D'AVANCE DE PROTECTION DE LA RESSOURCE	12
QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE	13
3. TAUX DE CONFORMITE MICROBIOLOGIQUE	13
4. TAUX DE CONFORMITE PHYSICO-CHIMIQUE	13
BILAN DE FONCTIONNEMENT.....	14
1. DONNEES D'ENTREE	14
2. INDICE LINEAIRE DE PERTE ET DES VOLUMES NON COMPTES.....	14
3. INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION	14
4. RENDEMENT RESEAU	15
GESTION PATRIMONIALE	17
5. PARTIE A : PLAN DES RESEAUX	17
6. PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX	17
7. PARTIE C : AUTRES ELEMENTS	17
TRAVAUX 2019.....	19
8. RENOUELEMENT DE CONDUITES DU SIE DE L'ARDOUR.....	19
9. RECHERCHE EN EAU ET CAPTAGE	19
10. RENOVATION GENIE CIVIL	19
11. SYSTEME INFORMATIQUE	19
12. REACTIFS	19
13. TAUX MOYEN DE RENOUELEMENT	19
14. TRAVAUX EN REGIE	20
CONCLUSION.....	21

GENERALITE

1. SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE L'ARDOUR

a. Compétences

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Ardour est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I), non doté d'une fiscalité propre, devenu à vocation multiple à la carte, par arrêté préfectoral en date du 12 octobre 2006.

Les collectivités adhérentes ont transféré au Syndicat au moins une des deux compétences qu'il exerce : alimentation en eau potable et/ou contrôle des assainissements non collectif.

b. Périmètre d'action

Le Syndicat de l'Ardour dessert via ses **540 kilomètres de réseaux**, près de **5900 abonnés**, soit environ 8 000 habitants, sur les **18 communes le constituant** :

Arrênes (1957), Augères (2005), Aulon (1991), Azat-Chatenet (2006), Bénévent-L'abbaye (1994), Ceyroux (1991), Chamborand (1962), Chatelus-le-Marcheix (1991), Fursac (1958 & 1962), Gartempe (2017) Le Grand-Bourg (1971), Marsac (1957), Montaigut-le-blanc (2017), Mourioux-Vieilleville (1991), Saint-Dizier-Leyrenne (2007), Saint-Goussaud (1991), Saint-Sulpice-Laurière (2010), Saint-Sylvain-Montaigut (2017).

c. Mode de gestion

Le Syndicat exploite en régie directe les captages, stations et réseaux d'eau. Son **fonctionnement quotidien est assuré par une équipe de 12 collaborateurs**.

Le règlement de service a été visé en préfecture en date du 17 décembre 2015.

Pour compléter ce dispositif, un contrat d'entretien d'une durée de 3 ans est passé avec un prestataire privé afin de réaliser les terrassements sur les réseaux d'eau, et les branchements neufs. Il a été signé avec l'entreprise HMP et se termine au 31 décembre 2021.

Pour tout autre besoin, le syndicat fait appel à des prestataires privés après mise en concurrence de ces derniers.

2. PATRIMOINE HYDRAULIQUE

L'ensemble du patrimoine du Syndicat est réparti sur **20 Unités de Distribution (UDI)** comptant, au 1 octobre 2018, **6054 branchements actifs (inclus compteurs communaux)** pour :

- 💧 **540 kilomètres de conduites (hors branchements) ;**
- 💧 **73 cuves et réservoirs, répartis sur 63 sites, dont :**
 - **14 stations de pompage**
 - **10 surpresseurs ;**
 - **2 accélérateurs ;**
- 💧 **3 stations de neutralisation ;**
- 💧 **36 périmètres de captages pour une cinquantaine de drains.**

TARIFICATION

1. PRIX DE L'EAU ET REDEVANCES

a. Prix de l'eau et facture type

Le prix de l'eau pour l'année 2019 a été voté et est applicable par délibération du Comité Syndical visée en Préfecture le 18 décembre 2018 :

• ABONNEMENT	70,00 €
• CONSOMMATION	
❖ De 0 à 500 m ³	1,36 €
❖ Au-dessus de 501 m ³	1,21 €
• FRAIS DE MUTATION	26,03 €
• FRAIS DE FERMETURE DEFINITIVE	26,03 €
• FRAIS DE REMISE EN SERVICE	78,09 €
• REPLACEMENT DE COMPTEUR GELE	61,12 €

Tableau 1: Facture Type 120 m3

	Facture Type
Abonnement	70,00
Consommation 120 m ³	163,20
Redevance Pollution	27,60
TVA 5,5%	14,34
TOTAL TTC (ID102.0)	275,14

Pour une facture type de 120 m³ : La part fixe représente 26,84 %, la redevance pollution représente 10,58 %.

b. Evolution de la tarification

Le graphique de la page suivante montre l'évolution de la tarification pour une facture type de 120 m³, depuis

2011.

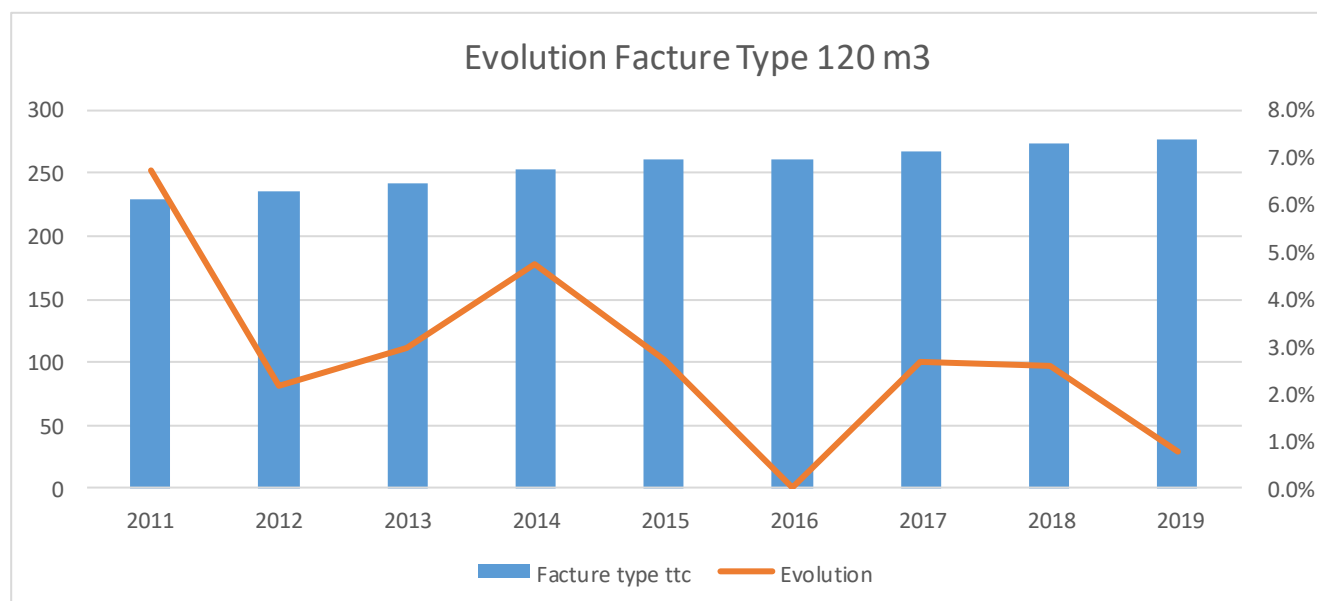


Figure 1 : Evolution de la tarification (facture type 120m3)

c. Redevances

Le Syndicat des Eaux de l'Ardour est redevable à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne de la :

- Redevance Pollution. En 2019, 84 897,00 euros Hors Taxes ont été versés au titre de cette redevance (redevances perçues en 2018).
- Redevance Prélèvement de la ressource. En 2019, elle était de 19 469,00 euros Hors Taxes.

2. PRODUITS DU SYNDICAT

a. Produits du syndicat

Tableau 2 : Produits du syndicat

Recettes de Fonctionnement	Montant € HT	Evolution 2018 - 2019
Produits des services / ventes diverses		
<i>Eau</i>	624 523,57	+ 6,43 %
<i>Redevance pollution domestique</i>	90 018,91	+ 3,72 %
<i>Travaux</i>	19 871,37	+ 11,30 %
<i>Locations compteurs</i>	414 878,21	+ 2,79 %
<i>Autres prestations de services</i>	9 935,32	- 4,87 %
Produits exceptionnels	4 389,51	- 49,85 %
Autres produits de gestion courante	2 572,22	+ 1,90 %
Recettes d'investissement		Observation
Subvention d'équipement (Agence de l'eau et CD23)	78 991,10	2 Opérations : Solde Tvx Forgeas 2 / Interco. St-Dizier - Bosmoreau

En 2019, le syndicat a collecté 1 166 089,11 € HT toutes recettes confondues (hors opérations d'ordre et atténuations de charges).

b. Evolution des produits du syndicat

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des recettes du syndicat (part variable, part fixe) depuis 2012.

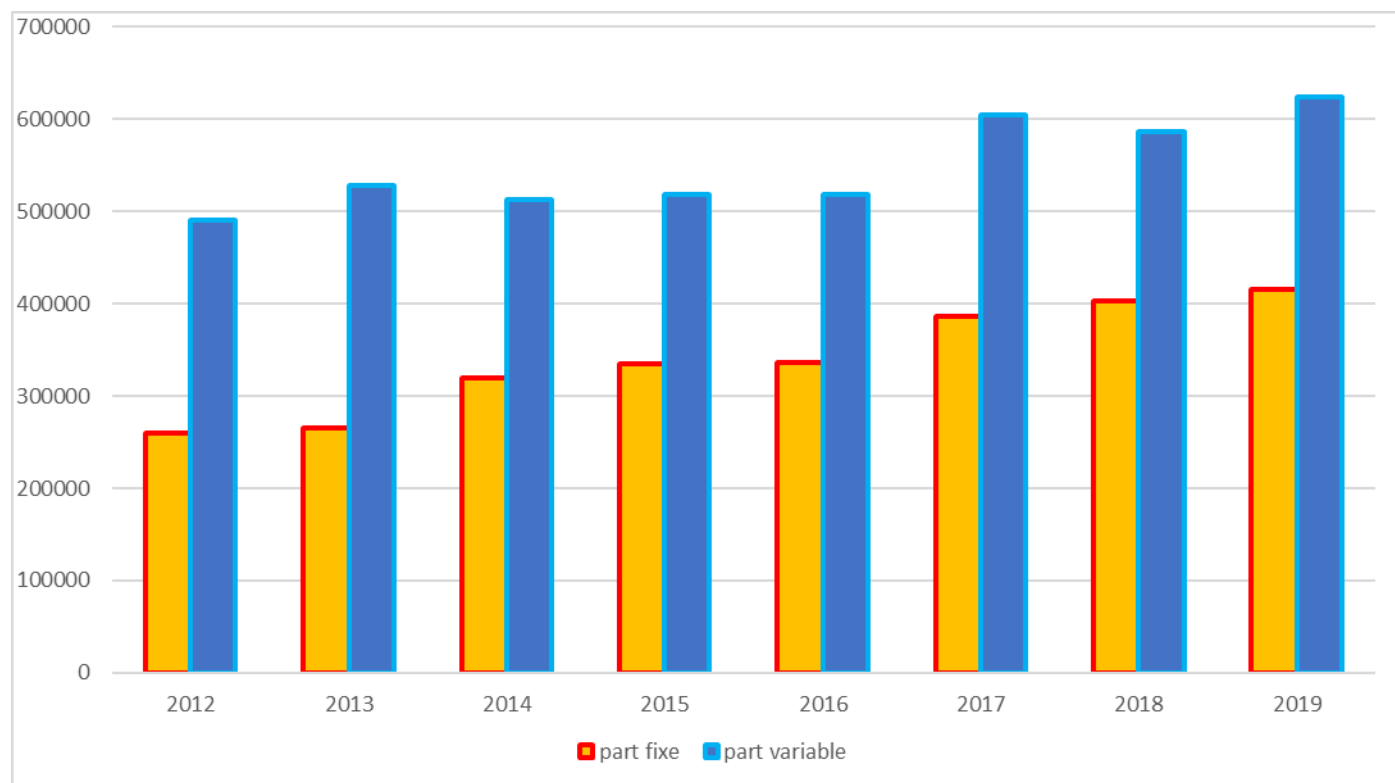


Figure 2 : Produits du syndicat depuis 2012

Pour l'année 2019, on observe une augmentation des produits du syndicat principalement liée à la consommation d'eau plus importante de la tranche des « gros consommateurs » due aux restrictions d'eau durant plusieurs mois.

3. REPARTITION DES DEPENSES

Le graphique suivant représente la répartition des dépenses du syndicat pour l'année 2019.

Remarque : la part investissement correspond au delta Produit du Syndicat – Fonctionnement et non au montant engagé sur 2019.

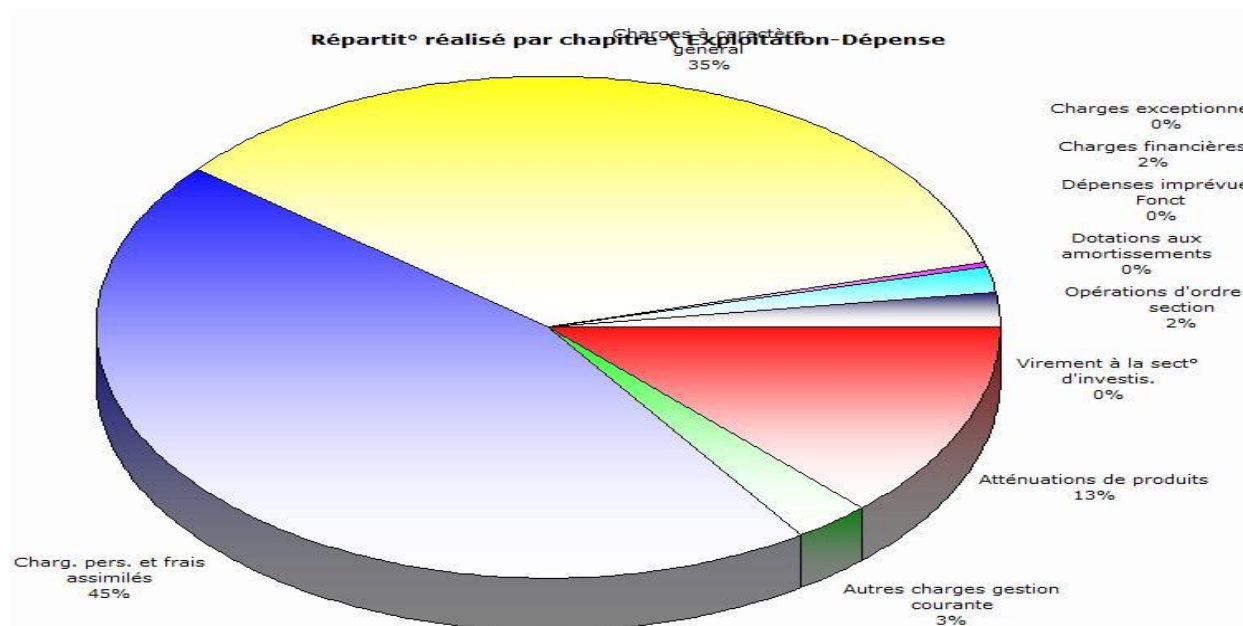


Figure 3 : Répartition des produits du syndicat sur les dépenses

4. ETAT DE LA DETTE ET DUREE D'EXTINCTION

Tableau 3 : Etat de la dette et durée d'extinction

Emprunts n°	Montant nominal	Durée	Capital restant dû au 01/01/2019	Annuités de l'exercice		Capital restant dû au 31/12/2019
				Capital	Intérêts	
7204918	66 000.00	24 ans 9 mois	45 615.45	2 398.49	2 008.11	43 216.96
749366	160 000.00	29 ans 9 mois	131 009.77	3 846.32	6 479.12	127 163.45
8016280	110 000.00	15 ans	43 999.99	7 333.36	727.59	36 666.63
787146	100 000.00	10 ans	52 676.31	9 945.77	1 527.61	42 730.54
4455369	150 000.00	15 ans	115 000.00	10 000.00	1 935.76	105 000.00
1312665	80 000.00	10 ans	60 962.64	7 789.60	754.64	53 173.04
TOTAL	666 000.00		449 264.16	41 313.54	13 432.83	407 950.62

La dotation aux amortissements pour l'année 2019 s'élève à **303 474,76 EUR**.

5. MONTANT DES ABANDONS DE CREANCE

Le montant des abandons de créance (admission en non-valeur et créances éteintes) pour l'année 2019 s'élève à **776.02 EUR** Hors Taxes.

6. TAUX D'IMPAYES AU TITRE DE L'ANNEE 2019

Le taux d'impayés pour l'année 2018 est de **7,3 %** du montant des recettes au 31 décembre 2019.

STRUCTURE DE LA CONSOMMATION

1. EVOLUTION DU PARC COMPTEUR

Depuis 2017, on note une légère stabilité du nombre de branchements actifs. Au 31/12/2019, le SIE compte 6 057 branchements actifs.

2. STRUCTURE DES ABONNES

Tableau 4 : répartition des abonnés par tranche de consommation

Sans consommation	[1 ;30]	[30 ;70]]70 ;120]]120 ;200]]200 ;500]]500 ;1000]	>1000
19 %	26 %	25 %	18 %	8 %	2.5 %	1.1 %	0.6%

Remarque : sur l'ensemble du syndicat, les « gros consommateurs » représentent 1.7 % des abonnés, soit 97 branchements mais 24 % du volume total facturé.

Sur la base des consommations 2017, 2018 et 2019, la consommation moyenne par abonné est de 79 m³/an.

Le linéaire par abonné est de 87.6 mètres au 31/12/2019.

3. EVOLUTION DE LA CONSOMMATION

Le graphique suivant montre l'évolution annuelle du volume facturé depuis 2012.

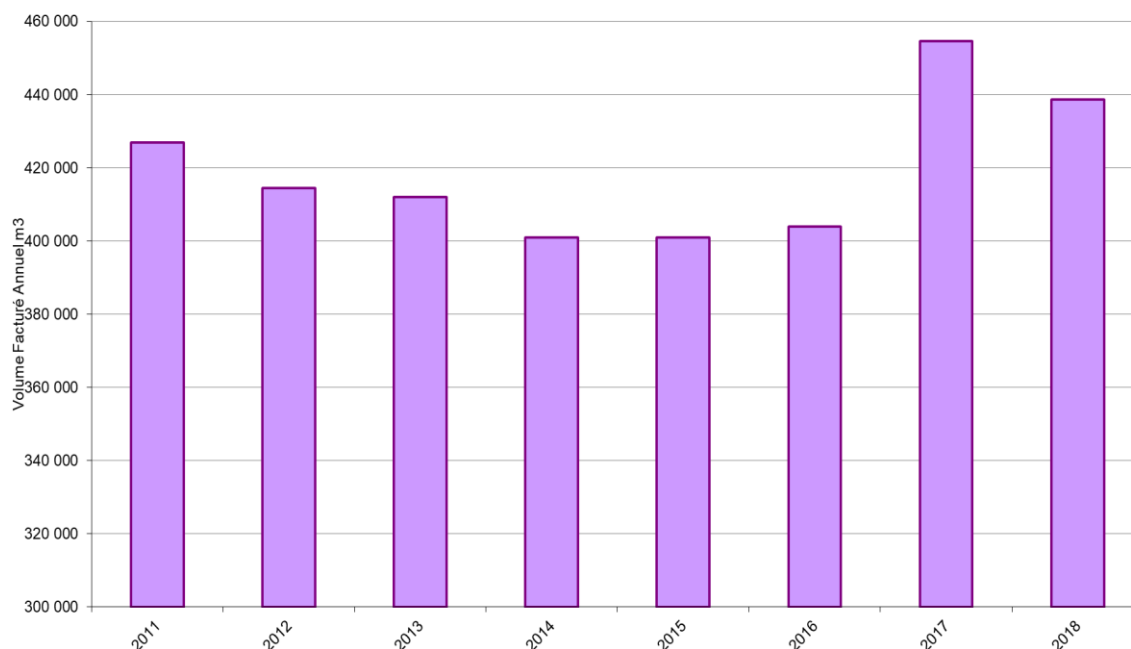


Figure 4 : évolution du volume facturé

Entre 2017 et 2019, le volume facturé annuel moyen est d'environ 455 000 m³ (2017 : 456 964 m³ // 2018 : 441 210 m³ // 2019 : 467 301 m³).

RESSOURCES EN EAU

1. SURVEILLANCE QUANTITATIVE

a. Débit d'étiage

Le débit d'étiage correspond au débit minimal fourni par la source lors de sa période de basses eaux, cette période de basses eaux a débuté en septembre 2018 et a continué sur 2019

Tableau 5 : Débit d'étiage des captages

NOM DES CAPTAGES	DEBIT D'ETIAGE Critique	DEBIT D'ETIAGE En m3/j – 2018	DEBIT D'ETIAGE En m3/j – 2019
LE MONTEIL DE ST DIZIER (3)	40	44	50
PUY CHATENET (2)	47	55	89
MONTMORY (1)	0	20	0
LES JALLETS (1)	38	55	34
FORGEAS (2)	239	348	242
GRAND ETANG (1)	120	166	114
LES CIMADES (2)	13	27	20
CEYROUX (5)	360	435	335
BENEVENT (2)	29	53	35
LE MONTHEIL DE MOURIOUX (1)	155	106	158
CHAMPEGAUD (4)	102	89	110
REIX (1),	6	7	15
FER A CHEVAL (3)	140	267	185
LA FEYTE (1)	60	60	84
LA CHATENEIDE (1)	119	165	177
ROCHE (7)	268	267	340
BOSSABUT (1)	45	69	67
MANERBE (1)	60	60	65
PUY DE JOÛER (1)	98	Non mesuré	80
POPERDU (1)*	35	50	70
LES COMBES (2)	65	65	87
ROUTE DE St LEGER (1)	15	17	17
SOUS LA FAYE (1)	31	52	31
MONTPEYROUX (5)	100	225	110
MONTAIGUIT Bourg (1)	40	79	60

Depuis 2015, les années sont marquées par un été et un automne peu pluvieux. La période d'étiage a été observée pour la majorité des captages au mois de novembre. Les années 2018-2019 sont particulièrement critique.

2. INDICE D'AVANCE DE PROTECTION DE LA RESSOURCE

Cet indice est calculé avec le barème suivant :

- **0%** : aucune action
- **20%** : études environnementales et hydrogéologiques en cours.
- **40%** : avis de l'hydrogéologue rendu.
- **50%** : dossier recevable déposé en préfecture.
- **60%** : Arrêté préfectoral.
- **80%** : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.
- **100%** : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

L'indice est déterminé pour chaque point de prélèvement dans le milieu naturel.

I P 108.3 pour les communes de Creuse : 80%

I P 108.3 pour la Haute Vienne : 80%

Forgeas 2 a été clôturé en décembre 2018 et les captages du Montheil sont en passe d'être abandonnés.

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

3. TAUX DE CONFORMITE MICROBIOLOGIQUE

Sur la base des documents émis par l'Agence Régionale de Santé (ARS), en application du décret 94-841 du 26 septembre 1994, reprenant les résultats d'analyse, **le taux de conformité bactériologique sur l'ensemble du syndicat est de :**

IP 101.1 = 100%

Remarque : le taux de conformité bactériologique est établi sur la base des limites de qualité. Le tableau suivant permet d'approfondir l'analyse.

Tableau 6 : décomposition des analyses bactériologiques

	<i>Nombre TOTAL d'analyse</i>	<i>Nombre d'analyses NON CONFORME</i>	<i>Pourcentage de conformité</i>
<i>Limite de qualité bactériologique</i>	44	0	98.6 %
<i>Référence de qualité bactériologique</i>	144	10	93 %

4. TAUX DE CONFORMITE PHYSICO-CHIMIQUE

Sur la base des documents émis par l'Agence Régionale de Santé (ARS), en application du décret 94-841 du 26 septembre 1994, reprenant les résultats d'analyse, **le taux de conformité physico-chimique sur l'ensemble du syndicat est de :**

IP 102.1 = 97.7%

BILAN DE FONCTIONNEMENT

1. DONNEES D'ENTREE

a. Volume prélevé / volume mis en distribution

Le volume prélevé correspond au volume comptabilisé en sortie du captage alors que le volume mis en distribution s'affranchit des volumes de lavage des filtres (stations de neutralisation).

En 2019, le volume total produit est de : 598 594 m³ ;

b. Volume Consommé – Facturé

En 2019, le volume total comptabilisé est de 462 903 m³ contre 438 593 en 2018

Pour l'année 2019, le volume de service est estimé à 13 737 m³ (dont 5040 pour le lavage de station)

2. INDICE LINEAIRE DE PERTE ET DES VOLUMES NON COMPTES

L'Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/jour) est le rapport entre :

- Le volume non compté par jour : volume mise en distribution – volume comptabilisé ;
- Et la longueur du réseau.

Sur l'ensemble du syndicat l'indice linéaire des volumes non compté est de :

I P 105.3 : 0.72 m³/km/jour

L'Indice linéaire des pertes en réseau (m³/km/jour) est le rapport entre :

- Le volume non compté par jour – volume estimé de service (vidanges, purges, lavages...) ;
- Et la longueur du réseau.

Sur l'ensemble du syndicat l'indice linéaire de perte (I.L.P.) est de :

I P 106.3 : 0,65 m³/km/jour

3. INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION

L'Indice linéaire de consommation (m³/km/jour) est le rapport entre :

- Le volume consommé autorisé : volume facturé + volume de service
- Et la longueur du réseau.

Sur l'ensemble du syndicat l'indice linéaire de consommation (I.L.C.) est de :

ILC = 2.83 m³/km/jour

4. RENDEMENT RESEAU

a. Rendement minimum

Le décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable fixe le rendement minimum à atteindre.

Ce dernier est déterminé comme suit : 85% ou 65 % + 0,2 ILC

Pour le syndicat des eaux, **le rendement minimum à atteindre est de : 65,5 %**

b. Rendement réseau

Le rendement réseau est le rapport entre :

- Le volume consommé autorisé : volume facturé + volume de service ;
- Et le volume produit.

Le tableau de la page suivante indique le rendement de chaque unité de distribution.

Tableau 7 : Rendements Réseaux

SYNDICAT DES EAUX DE L'ARDOUR**Rendement de réseau 2019 Production du 01/01/19 au 31/12/19**

Réseau	Consommation Facturé en m3	Production en m3	Volume de service en m3	Rendement net
Arrènes-Fursac	112 722	146 956	1 215	● 82.6%
Marsac-chambrand	62 990	78325	2 650	● 82.6%
Le Montheil (hors bénévolé)	11 983	41762	350	● 63.8%
Ceyroux (hors bénévolé)	17 887	73 592	2 181	● 90.4%
Grand-Etang	17 653	33 347	296	● 65.5%
Bénévent	50 206	7 390	1 065	● 77.7%
Vieilleville	9 306	5 699	200	● 99.0%
La Feyte	5 303	10525	121	● 55.8%
Manerbe	6 331	7537	150	● 86.0%
Forgeas-Augères	31 098	34 199	890	● 93.5%
Pommier	5 089	5 089	0	● 100.0%
Saint Dizier Bourg	25 973	29914	3 000	● 96.9%
La Chateneide	22 270	27138	750	● 83.7%
St Léger - les Combes	24 424	30868	250	● 79.9%
Popperdu	9 229	8097	200	● 116.5%
Azat Bourg	6 254	6 964	60	● 90.7%
Montmory	2 842	626	60	● 80.0%
Montpeyroux	23 681	25 437	100	● 94.2%
Montaigut bourg	16 814	22 794	150	● 61.5%
Sous la Faye	848	2 335	50	● 99.9%
TOTAL	462 903	598 594	13 737	81.4%

Le rendement globale du syndicat est de :

IP 104.3 : 81.4 %

GESTION PATRIMONIALE

En application de l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007, le calcul de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est modifié et est applicable pour le présent rapport.

Remarque Importante : le descriptif détaillé est considéré comme réalisé lorsque le service d'eau potable a obtenu un total de 40 points sur 45, pour la somme des parties A et B

IP 103.2 : 100/120

5. PARTIE A : PLAN DES RESEAUX

Cette partie est notée sur 15 points :

- 10 points sur l'existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures.
- 5 points supplémentaires pour une mise à jour annuelle est réalisée.

Note du syndicat : 15/15

6. PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX

Cette partie est notée sur 30 points :

- 10 points sur l'existence d'un inventaire des réseaux identifiant le linéaire, la nature et le diamètre des tronçons pour 50 % du réseau ;
- De 1 à 5 points si le réseau est renseigné à 60 %; 70%; 80%; 90%; 95% ;
- 10 points si l'inventaire des réseaux identifie la date de pose pour 50 % du réseau ;
- De 1 à 5 points si la date est renseignée à 60 %; 70%; 80%; 90%; 95%.

Note du syndicat : 25/30

7. PARTIE C : AUTRES ELEMENTS

Cette partie est notée sur 75 points :

- 10 points si le plan des réseaux précise la localisation des vannes, ventouses, purges, Pl... ;
- 10 points sur l'existence et la mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et autres équipements ;
- 10 points si les plans mentionnent la localisation des branchements ;
- 10 points si le document mentionne la date de pose du compteur et la référence au carnet métrologique ;
- 10 points si le document renseigne la localisation des fuites et interventions ;
- 10 points si le document renseigne la localisation des interventions ;

-
- 10 points sur l'existence et la mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement chiffré sur au moins 3 ans ;
 - 5 points sur l'existence et la mise en œuvre d'une modélisation réseaux portant sur au moins 50 % du linéaire.

Note du syndicat : 60/75 décomposée comme suit :

- 10/10 points : le plan des réseaux précise la localisation des vannes, ventouses, purges, PI... ;
- 10/10 points : inventaire des pompes et autres équipements en cours de réalisation ;
- 10/10 points : les plans mentionnent la localisation des branchements ;
- 0/10 point : absence d'un carnet métrologique pour les compteurs (logiciels en cours de développement) ;
- 10/10 points : le document renseigne la localisation des fuites et interventions ;
- 10/10 points : le document renseigne la localisation des interventions ;
- 10/10 points : existence et la mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement chiffré sur au moins 3 ans ;
- 0/5 point : absence d'une modélisation réseaux portant sur au moins 50 % du linéaire.

TRAVAUX 2019

8. *RENOUVELLEMENT DE CONDUITES DU SIE DE L'ARDOUR.*

a. Interconnexions Rapissat – La Croix Maucreix

Les travaux de création d'une interconnexion, au total **3.200 mètres de conduites** la création d'un réservoir de 100 m³ et d'une station de pompage, répartis en 2 lots qui ont débuté en septembre 2019 et seront achevés fin 2020.

Les travaux ont été réalisés par le groupement d'entreprises MIGLIORI / SOGEA EBL lot réseau et SOGEA EBL lot génie civil

Montant total du marché : 574 455.10 € HT

9. *RECHERCHE EN EAU ET CAPTAGE*

Le captage de Forgeas 2 a été clôturé au cours du 1^{er} semestre 2019

10. *RENOVATION GENIE CIVIL*

Sans objet.

11. *SYSTEME INFORMATIQUE*

Une mise à jour du SIG (logiciel CARTAJOUR) a été réalisée

12. *REACTIFS*

L'approvisionnement en réactif de désinfection conforme aux normes de pureté EN 901 a été sécurisé auprès du fabricant MAZAL (Limoges)

13. *TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT*

a. Taux 2019

Pour l'année 2019, le taux de renouvellement est de 0,68% soit un renouvellement de la conduite tous les 147 ans

b. Taux sur les 5 dernières années

Sur les 5 dernières années, le taux moyen de renouvellement des conduites est de **0,63%**. Cela correspond à un âge de conduite à terme de 158 ans.

IP 107.2 : 0,63% par an

14. TRAVAUX EN REGIE

a. Gartempe

Les travaux de renouvellement, au total 275 **mètres de conduites** comprenant la reprise de **16 branchements**, ont été réalisés en 2019. Les travaux ont été réalisés en régie avec l'appui de la société HMP (ouverture et remblaiement de la tranchée)

b. Aulon

Les travaux de déplacement de conduites, au total 127 **mètres de conduites** comprenant la reprise de **2 branchements**, ont été réalisés en 2019. Les travaux ont été réalisés en régie avec l'appui de la société SOCALEC (ouverture et remblaiement de la tranchée)

a. Marché Entretien

Dans le cadre du marché entretien avec la société HMP il a été réalisé 70 interventions (fuites, réparations de vannes, reprise de branchement, réfection de voirie ; interventions conjointes régie + HMP):

Dans le cadre des branchements neufs, il a été réalisé 8 nouveaux branchements et 8 déplacements de compteurs

CONCLUSION

Le présent rapport met en avant :

- un fonctionnement satisfaisant :
 - qualité de l'eau : la mise en place de la désinfection permanente rend les conclusions sanitaires conformes. La mise en place de stations de re-minéralisation est à prévoir.
 - quantitative : le rendement du syndicat de l'Ardour est bon. Il est cependant nécessaire de poursuivre la recherche de fuite.
- Il est indispensable d'engager les démarches pour sécuriser notre desserte : création de captages, réduction des pertes, interconnexions entre UDI.
- un âge moyen, à terme, des conduites de 158 ans.

Pour maintenir sa qualité de service, le Syndicat des Eaux de l'Ardour doit :

- poursuivre son travail quotidien d'amélioration du fonctionnement du réseau ;
- Développer les compétences en interne de ses agents
- Développer les interconnexions
- Créer des stations de neutralisations
- Poursuivre le renouvellement de compteurs avec télé-relève,
- Continuer à cibler les investissements qu'il réalise en supprimant les points noirs : zones fuyardes, présentant une qualité d'eau variable ; renouveler les conduites présentant des risques pour CVM.
- Renforcer et sécuriser la desserte en eaux des riverains.
- Chercher des financements.

Avec l'adoption de la LOI n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences Eau et Assainissement aux communautés de communes le Syndicat des Eaux de l'Ardour doit se positionner pour l'avenir de ses missions et de son périmètre d'action.

Le Président

Guy PATEYRON